

PCAET

Plan Climat Air/Energie Territorial
Région **Lézignanaise**
Corbières & Minervois

CHANGEMENT
CLIMATIQUE

ÉNERGIES
RENOUVELABLES

QUALITÉ
DE L'AIR

RÈGLEMENTATION
THERMIQUE

EMPREINTE
CARBONE

QUALITÉ DE VIE

Stratégie territoriale

SOMMAIRE

I. PREAMBULE	4
1. Une ambition partagée vers la transition climatique et énergétique dU territoire	5
2. Pour un outil de planification utile et accessible au plus grand nombre	6
II. LE CONTEXTE TERRITORIAL.....	7
1. De grands enjeux de transition énergétique à relever	8
2. Une démarche PCAET s'appuyant sur la dynamique régionale et nationale	8
3. Du diagnostic a la strategie et l'action	12
1. Le scénario tendanciel	13
2. Le scénario ambitieux	15
3. Le scénario réglementaire	16
4. Les enseignements de la comparaison des scénarios	18
III. LES OBJECTIFS CLIMATIQUES ET ENERGETIQUES.....	20
1. Réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre	21
2. Tendre vers la neutralité carbone à horizon 2050	21
3. Diminuer de plus d'un tiers les consommations énergétiques.....	22
4. Tendre vers 100 % d'énergies renouvelables	23
5. Réduire les émissions de polluants atmosphériques.....	23
6. Adapter le territoire au dérèglement climatique	24
IV. LES AXES DE LA STRATEGIE	25
Axe 1. Préparer notre avenir face à la vulnérabilité climatique	26
Orientation 1- Gérer durablement les ressources du territoire	26
Protéger la ressource en eau	26
Accompagner l'agriculture impactée par le réchauffement climatique (vignes, culture, élevage, boisement...).....	26
Une agriculture au service de la neutralité carbone	27
Encourager une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt	27
Orientation 2- Promouvoir un aménagement exemplaire pour faire face au défi de la crise climatique....	27
Développer une politique foncière intercommunale au service de la transition (ZAN, maj des documents d'urbanisme...)	27
Accompagner la rénovation des bâtiments	27
Promouvoir des logements exemplaires	28
Adapter l'aménagement du territoire aux risques naturels actuels et à venir	28
Axe 2. Continuer à s'épanouir dans notre cadre de vie remarquable	29
Orientation 1- Maintenir une bonne santé pour toutes les populations	29

Maintenir une offre de santé pour tous et ancrée localement.....	29
Réduire les sources de précarité énergétique.....	29
Assurer aux habitants des ilots de fraîcheur.....	30
Maintenir une bonne qualité de l'air.....	30
Orientation 2- Préserver les espaces naturels remarquables et la biodiversité locale	30
Promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable	30
Améliorer la qualité du réseau hydrographique.....	30
Améliorer et reconquérir les fonctionnalités écologiques du territoire	31
Orientation 3- Bâtir une alimentation locale et solidaire.....	31
Accompagner une agriculture proche des consommateurs	31
Permettre à chaque citoyen de produire une partie de son alimentation	32
Donner les moyens à l'agriculture d'être plus sobre.....	32
Orientation 4- Renforcer les liens et la solidarité.....	32
Promouvoir des mobilités bas carbone ou décarbonées, adaptées aux spécificités du territoire.....	32
Renforcer les centralités (proximité des services et équipements, multifonctionnalité, place du village, mobilité douce).....	33
Créer du partage et des rencontres entre habitants (bâtiment partagés et modulables, place du village, échange d'objet et services entre voisins, jardin partagé, coworking).....	33
Axe 3. Faire des transitions écologiques et énergétiques un moteur de développement local et solidaire	33
Orientation 1- Mettre au cœur de nos actions la transition écologique et solidaire.....	33
Piloter et animer la stratégie du PCAET.....	33
Eduquer et sensibiliser la population aux économies d'énergies des foyers.....	34
Encourager une politique culturelle au service de la transition.....	34
Promouvoir une offre touristique bas-carbone.....	34
Encourager un patrimoine public exemplaire	34
Orientation 2- Promouvoir des modes de consommation plus durables.....	35
Réduire considérablement la production de déchets.....	35
Développer une économie circulaire	35
Accompagner les acteurs économiques et les commerces vers une offre durable de biens de consommation	36
Accompagner les acteurs économiques à décarboner leur mode de production	36
Orientation 3- Continuer à être un territoire leader dans la production énergétique	36
Permettre aux habitants de soutenir la production énergétique et tendre vers l'autosuffisance.....	37
Renforcer la production de l'énergie solaire et éolienne.....	37
Renforcer la mixité énergétique locale	37
Continuer à expérimenter sur le territoire les nouvelles technologies d'énergies renouvelables.....	37



I. PREAMBULE

1. UNE AMBITION PARTAGÉE VERS LA TRANSITION CLIMATIQUE ET ÉNERGETIQUE DU TERRITOIRE

Depuis plusieurs décennies, il est établi que l'Homme, à travers son développement économique et industriel et ses modes de vie, est responsable de la crise climatique. Sur les 150 dernières années, l'évolution du climat est semblable à celles qui se sont produites à l'échelle de plusieurs milliers d'années.

Le 5^{ème} rapport d'évolution du « Changement Climatique » en date de 2014 et rédigé par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) s'appuie sur 4 trajectoires très différentes, allant d'un scénario optimiste (RCP2.6) avec un engagement fort des États en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre à un scénario « pessimiste mais probable » (RCP8.5). Un sixième rapport mettant à jour ces données a été diffusé en 2022. Celui-ci confirme le réchauffement climatique et établit une accélération du processus par rapport aux projections faites dans le cadre du 5^{ème} rapport.

Le 5^{ème} rapport du GIEC montre que le seul scénario permettant d'atteindre un objectif « +2°C » est celui qui induit un engagement fort de chacun : états, régions, collectivités, acteurs économiques et citoyens (scénario 2.6). Pour cela, les émissions totales cumulées ne devront pas dépasser une fourchette de 1 000 à 1 500 gigatonnes de carbone d'ici 2100. En 2011, 531 gigatonnes avaient déjà été émises dans le monde.

C'est au regard de ces trajectoires et des dernières mesures scientifiques que la communauté internationale s'est réunie lors de la 21^{ème} Conférence Internationale sur le Climat (COP21). Celle-ci avait préalablement adopté, dans le cadre de l'Accord de Paris (décembre 2015), un objectif visant à contenir la hausse moyenne des températures de la planète en dessous de +2°C par rapport à l'ère préindustrielle. Cet objectif s'inscrit donc dans la trajectoire la plus optimiste du 5^{ème} rapport du GIEC.

Face à ces enjeux, l'objectif est de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre, de limiter et d'anticiper les effets du changement climatique qui entrainera et entraîne déjà des conséquences sur nos modes de vie actuel : alimentation, santé, renforcement des inégalités sociales et économiques à l'échelle des continents et des pays, migration, submersion de villes côtières, sécheresse, etc.

L'Union Européenne et l'État français ont entrepris, à travers des textes réglementaires multiples et thématiques, de mettre à jour leur législation en vue de répondre aux objectifs internationaux de l'Accord de Paris. Les dernières évolutions en date portent sur la Loi du 8 novembre 2019 relative à la programmation pluriannuelle de l'énergie et celle du 20 juillet 2021 dite « Loi Climat et Résilience ». Elles visent notamment à réduire les consommations d'énergies fossiles de 40% d'ici 2030 (et non plus de 30%) et intègrent également les orientations de la révision de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

La communauté de communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois (CCRLCM) s'inscrit dans le respect des objectifs nationaux et internationaux en matière de transition climatique et énergétique, en élaborant un PCAET qui comporte plusieurs pièces :

1. Diagnostic
2. Stratégie énergétique et climatique
3. Plan d'actions
4. Dispositif de suivi évaluation
5. Rapport environnemental rendant compte de la démarche d'évaluation environnementale du PCAET
6. Résumé non technique

2. POUR UN OUTIL DE PLANIFICATION UTILE ET ACCESSIBLE AU PLUS GRAND NOMBRE

Les élus de la CCRLCM ont rapidement convenu qu'un outil de planification (qu'il soit territorial, énergétique ou autre) se devait d'être accessible. Les pièces constitutives du PCAET ont donc été construites en ayant recours le plus possible à la synthèse et au visuel. De même, dans la mesure du possible et tout en restant dans le cadre réglementaire, une vulgarisation des termes a systématiquement été appliquée.

Les objectifs de la stratégie énergétique, climatique et environnementale de la CCRLCM et les communes qui le composent sont au nombre de 6 :

1. Réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre.
2. Tendre vers la neutralité carbone à horizon 2050.
3. Diminuer de plus d'un tiers les consommations énergétiques.
4. Tendre vers 100 % d'énergies renouvelables.
5. Réduire les émissions de polluants atmosphériques.
6. Adapter le territoire au changement climatique.

Ces objectifs transversaux seront mis en œuvre au travers une stratégie climatique et énergétique portant sur 3 axes visant à mobiliser tous les secteurs d'activités et tous les acteurs du territoire :

1. **Préparer notre avenir face à la vulnérabilité climatique.**
2. **Continuer à s'épanouir dans notre cadre de vie remarquable.**
3. **Faire des transitions écologique et énergétique un moteur de développement local et solidaire.**

Cette stratégie a permis d'aboutir à la définition d'un plan d'actions composé de 23 actions.



II. LE CONTEXTE TERRITORIAL

1. DE GRANDS ENJEUX DE TRANSITION ENERGETIQUE A RELEVÉ

Regroupant 54 communes pour 33 336 habitants (2018), la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois, s'inscrit dans une nouvelle vision de la ruralité, tenant pleinement compte de sa diversité (campagnes résidentielles, campagnes agricoles et/ou touristique, espaces forestiers...), ainsi que de la diversification des fonctions qui les animent (activités agricoles, usages résidentiels, récréatifs, patrimoniaux, ou productifs). L'engagement des élus dans l'élaboration du PCAET du territoire repose sur les objectifs suivants :

- Intégrer la question énergétique dans une vision politique, stratégique et systémique du développement territorial, dans la perspective d'une recherche de sobriété énergétique, d'amélioration de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables tout en tenant compte de l'environnement et de l'acceptabilité sociale ;
- Faire de la transition énergétique une opportunité pour le territoire en termes d'optimisation budgétaire, d'attractivité économique, de maîtrise de consommation d'espace, d'artificialisation des sols et de fractionnement des espaces naturels et agricoles, et de qualité de vie pour tous les acteurs du territoire ;
- Agir non seulement sur la qualité de l'air et les polluants atmosphériques, mais également sur l'atténuation des effets du changement climatique par la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et des consommations énergétiques, mais également sur l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique afin d'en diminuer la vulnérabilité et d'améliorer la résilience de la CCRLCM.

2. UNE DEMARCHE PCAET S'APPUYANT SUR LA DYNAMIQUE REGIONALE ET NATIONALE

1. LA LOI RELATIVE A LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

La France s'est engagée depuis plusieurs années dans la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre. Les objectifs qu'elle se fixe sont rappelés dans la loi TEPCV (Transition Énergétique Pour la Croissance Verte) du 17 août 2015 :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030. Cette dynamique soutient le développement d'une économie efficace en énergie, notamment dans les secteurs du bâtiment, des transports et de l'économie circulaire, et préserve la compétitivité et le développement du secteur industriel ;
- Réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à l'année de référence 2012, en modulant cet objectif par énergie fossile en fonction du facteur d'émission de gaz à effet de serre de chacune ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de cette consommation en 2030. A cette date, pour parvenir à cet objectif, les énergies renouvelables doivent représenter 40 % de la production d'électricité, 38 % de la consommation finale de chaleur, 15 % de la consommation finale de carburant et 10 % de la consommation de gaz ;
- Réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 ;

- Contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction de la pollution atmosphérique à l'horizon 2030 prévus par le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques défini à l'article L. 222-9 du code de l'environnement :
 - -69 % d'émissions de NOx ;
 - -57 % d'émissions de PM2,5 ;
 - -52 % d'émissions de COVNM ;
 - -77 % d'émissions de SO2 ;
 - -13 % d'émissions de NH3.
- Disposer d'un parc immobilier dont l'ensemble des bâtiments sont rénovés en fonction des normes " bâtiment basse consommation " ou assimilées, à l'horizon 2050, en menant une politique de rénovation thermique des logements concernant majoritairement les ménages aux revenus modestes ;
- Parvenir à l'autonomie énergétique dans les départements d'outre-mer à l'horizon 2030, avec, comme objectif intermédiaire, 50 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2030 ;
- Multiplier par cinq la quantité de chaleur et de froid renouvelables et de récupération livrée par les réseaux de chaleur et de froid à l'horizon 2030.

La LTECV renforce et clarifie les moyens d'actions des collectivités territoriales. Elle réaffirme le rôle de chef de file de la région dans le domaine de l'efficacité énergétique en complétant les Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE) par des Plans Régionaux d'Efficacité Energétique. La loi prévoit en outre que les Plans Climat Air Energie (PCAET), qui intègrent désormais la composante qualité de l'air, soit recentrés uniquement au niveau intercommunal. Elle prévoit l'élaboration d'une Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), d'une Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) et de plusieurs autres outils nationaux, prenant en compte la SNBC et la PPE (le Plan Climat, la Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse et le Plan de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques).

La LTECV a été mise à jour récemment dans le cadre de la loi Energie-Climat de novembre 2019, qui vise à réorienter les objectifs afin de répondre aux adaptations de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

2. LA STRATEGIE NATIONALE BAS CARBONE

Les pays signataires de l' Accord de Paris se sont engagés à limiter l' augmentation de la température à 2°C et donc, à atteindre la neutralité carbone au cours de la deuxième moitié du 21^{ème} siècle. Pour respecter cet engagement, les émissions nationales de gaz à effet de serre devront être inférieures ou égales aux quantités de gaz à effet de serre absorbées par les milieux naturels gérés par l'homme (forêts, prairies, sols agricoles...) et par certains procédés industriels (capture et stockage ou réutilisation du carbone)

La France s'est engagée, avec la première Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) adoptée en 2015, à réduire de 75 % ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990 (le Facteur 4). Pour atteindre cet objectif, la SNBC définit des plafonds d'émissions de gaz à effet de serre, à l'échelle de la France et à court et moyen termes (budgets-carbone), fixés sur des périodes de 5 ans et exprimés en millions de tonnes de CO2 équivalent. Elle définit également quatre objectifs d' atteinte de la neutralité carbone :

- Décarboner totalement la production d'énergie à l'horizon 2050 et se reposer uniquement sur les sources d'énergie suivantes : les ressources en biomasse, la chaleur issue de l'environnement et l'électricité décarbonée ;
- Réduire fortement les consommations d'énergie dans tous les secteurs, en renforçant l'efficacité énergétique et en développant la sobriété ;
- Diminuer au maximum les émissions non liées à la consommation d'énergie (par exemple de l'agriculture, ou des procédés industriels) ;

- Augmenter le puits de carbone (naturel et technologique) pour absorber les émissions résiduelles incompressibles à l'horizon 2050 tout en développant la production de biomasse.

3. LES PROGRAMMATIONS PLURIANNUELLES DE L'ÉNERGIE (PPE)

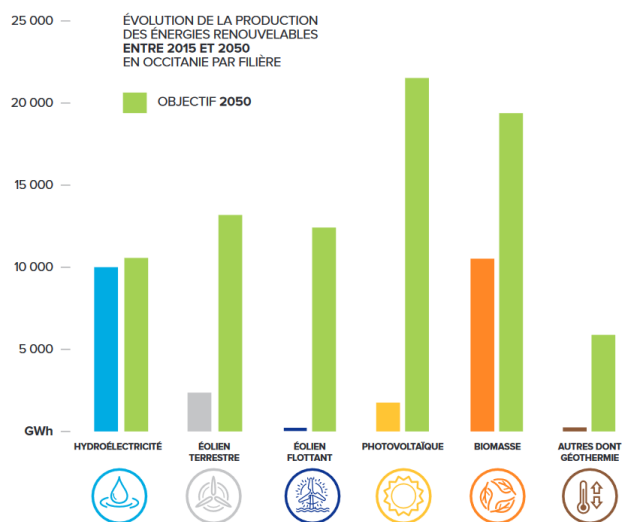
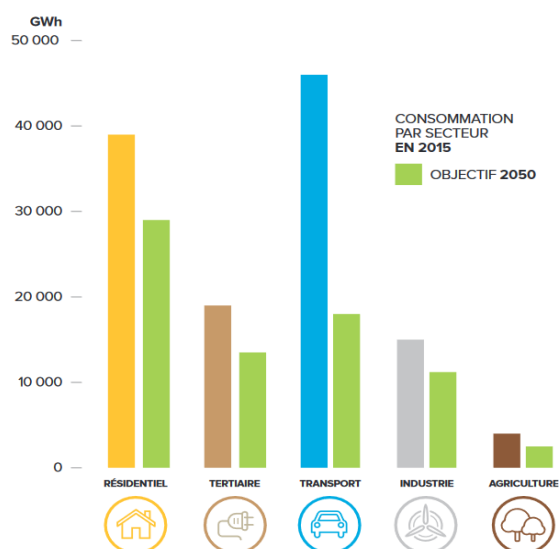
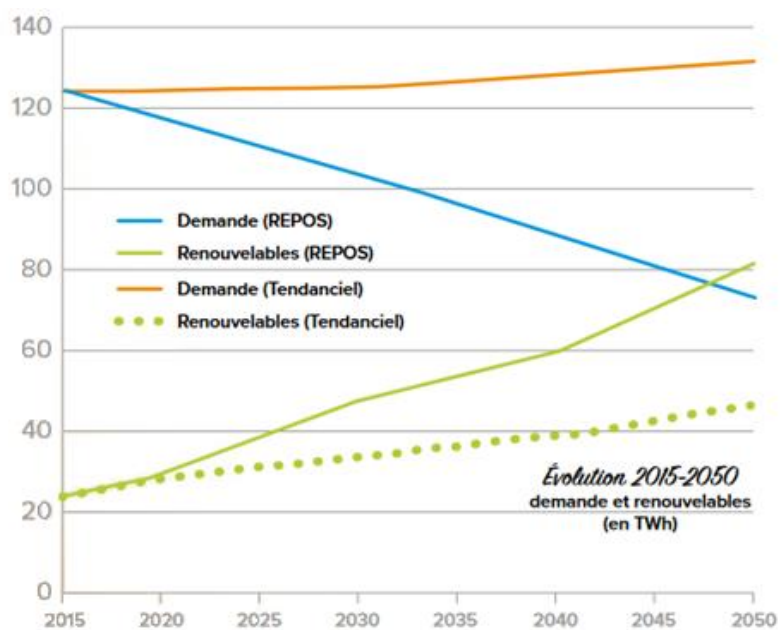
Les PPE fixent les priorités d'actions des pouvoirs publics dans le domaine de l'énergie afin d'atteindre les objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. La première PPE a été approuvée en 2016 par décret. Elle est révisée en 2018, puis tous les cinq ans. L'enjeu prioritaire des PPE est de réduire la consommation d'énergies fossiles importées. Au-delà d'orientations stratégiques, elles ont aussi pour rôle de fixer les objectifs quantitatifs pour le développement de toutes les filières d'énergies renouvelables.

4. LE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITE DES TERRITOIRES

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est l'outil majeur de planification stratégique à l'échelon régional. Il favorise une planification régionale plus cohérente grâce à une réflexion croisée des politiques d'aménagement du territoire, et en intégrant plusieurs schémas sectoriels préexistants : SRCE (Schéma régional de cohérence écologique), SRCAE (Schéma régional climat air énergie), SRIT (Schéma régional des infrastructures et des transports), SRI (Schéma régional d'intermodalité) et PRPGD (Plan régional de prévention et de gestion des déchets). Il fixe des objectifs et des règles associées en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte et d'adaptation au changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets.

5. DEVENIR UNE REGION A ENERGIE POSITIVE EN 2050

Parallèlement à l'élaboration du SRADDET, la Région en sa qualité de chef de file dans les domaines de l'énergie, de l'air et du climat s'est engagée en Assemblée Plénière du 28 novembre 2016 à devenir la première Région à énergie positive d'Europe à l'horizon 2050. Concrètement, il s'agit pour le territoire de produire autant ou plus d'énergie qu'il n'en consomme. À l'été 2017, l'Occitanie a présenté le scénario « REPOS ». Cet ambitieux programme passe par une baisse de 40% des consommations d'énergie et un triplement de la production d'énergies renouvelables, notamment 5 fois plus d'éolien et 13 fois plus de photovoltaïque.



3. DU DIAGNOSTIC A LA STRATEGIE ET L'ACTION

1. UN TRAVAIL PREALABLE AVEC ELUS ET PARTENAIRES

Sur la base des éléments du diagnostic, les élus et partenaires du territoire ont été amenés à se positionner sur la transition de la CCRLCM lors de plusieurs rencontres :

- Le 23/02/2021 : présentation de la synthèse du diagnostic et atelier au format « destination Territoire à énergie positive » ou « destination TEPOS »
- Le 27/01/2022 : rappel des éléments de synthèse du diagnostic et atelier ayant pour objectif de questionner l'ambition du territoire en matière de transition énergétique et climatique au travers des 4 scénarios ADEME permettant d'atteindre la neutralité carbone de la France en 2050 ;
- Le 02/03/2022 : comité de pilotage avec retour des résultats des ateliers et échange sur une proposition de stratégie

Les nombreuses propositions faites en atelier ont été positionnées en tant qu'objectifs stratégiques ou objectifs opérationnels de stratégie, mais aussi parfois d'ores et déjà en tant qu'action potentielle du plan d'action. Le plan d'action a notamment été affiné lors de l'atelier du 12/04/2022, avec la reprise des actions d'ores et déjà proposées, l'identification de nouvelles actions et la précision des caractéristiques des actions (ex : portage, calendrier de réalisation, financements envisageables...)

Des échanges ont aussi été menés avec les structures identifiées comme porteuses ou partenaires des différentes fiches actions (ex : conseil départemental, chambre d'agriculture, chambre de métiers et de l'artisanat, communes, associations...). Cela a notamment permis d'affiner et de valider les fiches actions.



PCAET CC Région Lézignanaise
Corbière et Minervois


**SE DÉPLACER
DEMAIN**
 Mobilité


TITRE DE L'ACTION :

Rayon d'incidence de l'action ☐ Une commune ☐ Plusieurs communes ☐ L'ensemble du territoire ☐ Au-delà du territoire	Temps de réalisation de l'action ☐ Supérieur à 6 ans ☐ Inférieur à 6 ans	Impact de l'action ☐ Sobriété ☐ Efficacité ☐ Neutre	Partenaire(s) connu(s) ☐ Non ☐ Oui Si oui, lesquels :	Financement(s) connu(s) ☐ Non ☐ Oui Si oui, lesquels :	Justification
--	---	--	--	---	--


TITRE DE L'ACTION :

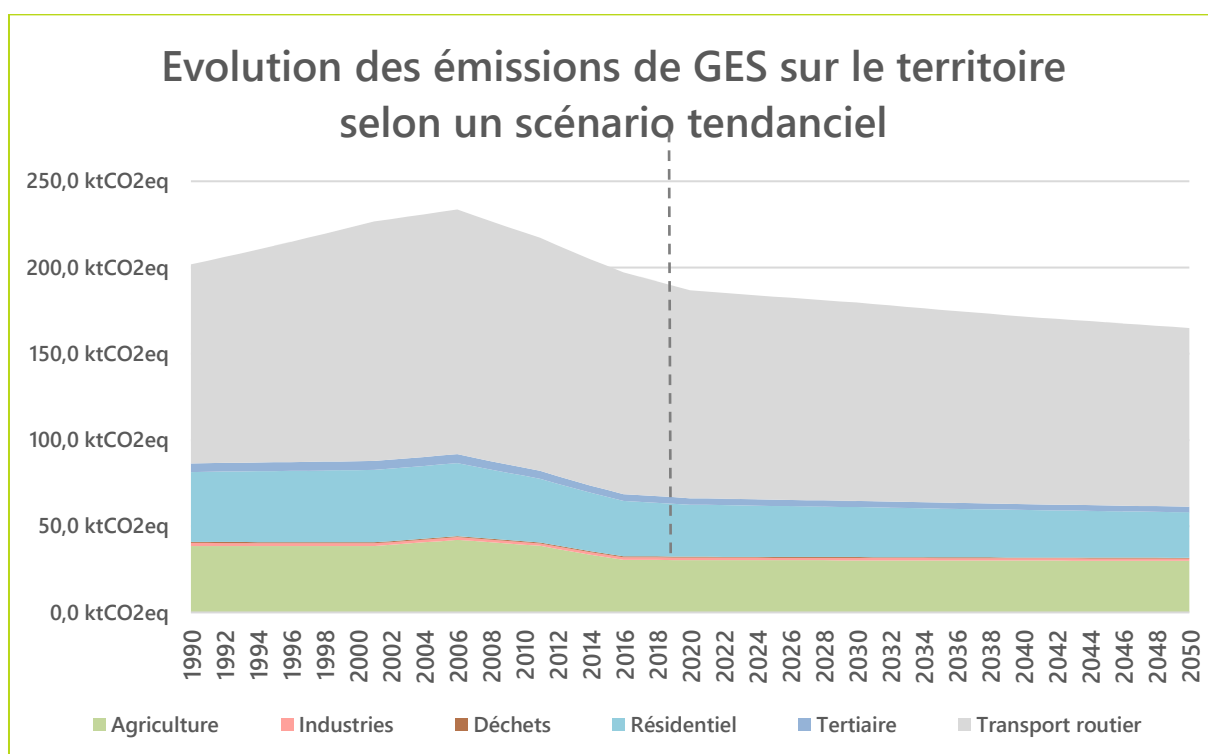
Rayon d'incidence de l'action ☐ Une commune ☐ Plusieurs communes ☐ L'ensemble du territoire ☐ Au-delà du territoire	Temps de réalisation de l'action ☐ Supérieur à 6 ans ☐ Inférieur à 6 ans	Impact de l'action ☐ Sobriété ☐ Efficacité ☐ Neutre	Partenaire(s) connu(s) ☐ Non ☐ Oui Si oui, lesquels :	Financement(s) connu(s) ☐ Non ☐ Oui Si oui, lesquels :	Justification
--	---	--	--	---	--

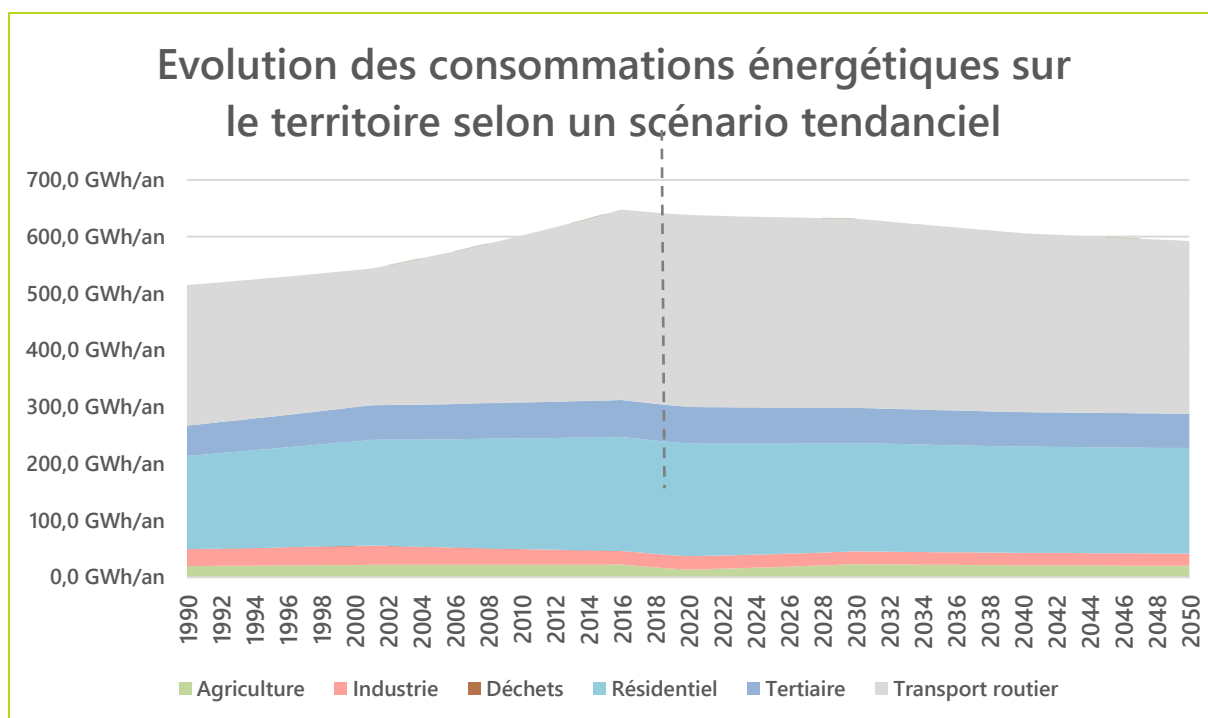
Extrait de support de l'atelier actions du 12/04/2022

La réflexion sur la stratégie du PCAET s'est appuyée sur une analyse technique des évolutions énergétiques et climatiques attendues selon des hypothèses données. Pour ce faire, trois scénarios ont été établis :

1. **Un scénario tendanciel** : il vise à connaître l'évolution des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques sans engagements locaux, à savoir sans mise en œuvre du PCAET. Pour le réaliser, l'analyse s'est appuyée sur les travaux de l'association Négawatt.
2. **Un scénario ambitieux** : il vise à connaître les évolutions attendues dans le cadre d'objectifs ambitieux. Pour cela, il a été retenu d'adapter les travaux de l'association Négawatt au territoire d'études.
3. **Un scénario réglementaire** : ce scénario vise à étudier les évolutions des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques du territoire répondant aux objectifs réglementaires nationaux issus de la Stratégie Nationale Bas Carbone et la loi Energie-Climat de novembre 2019.

1. Le scénario tendanciel



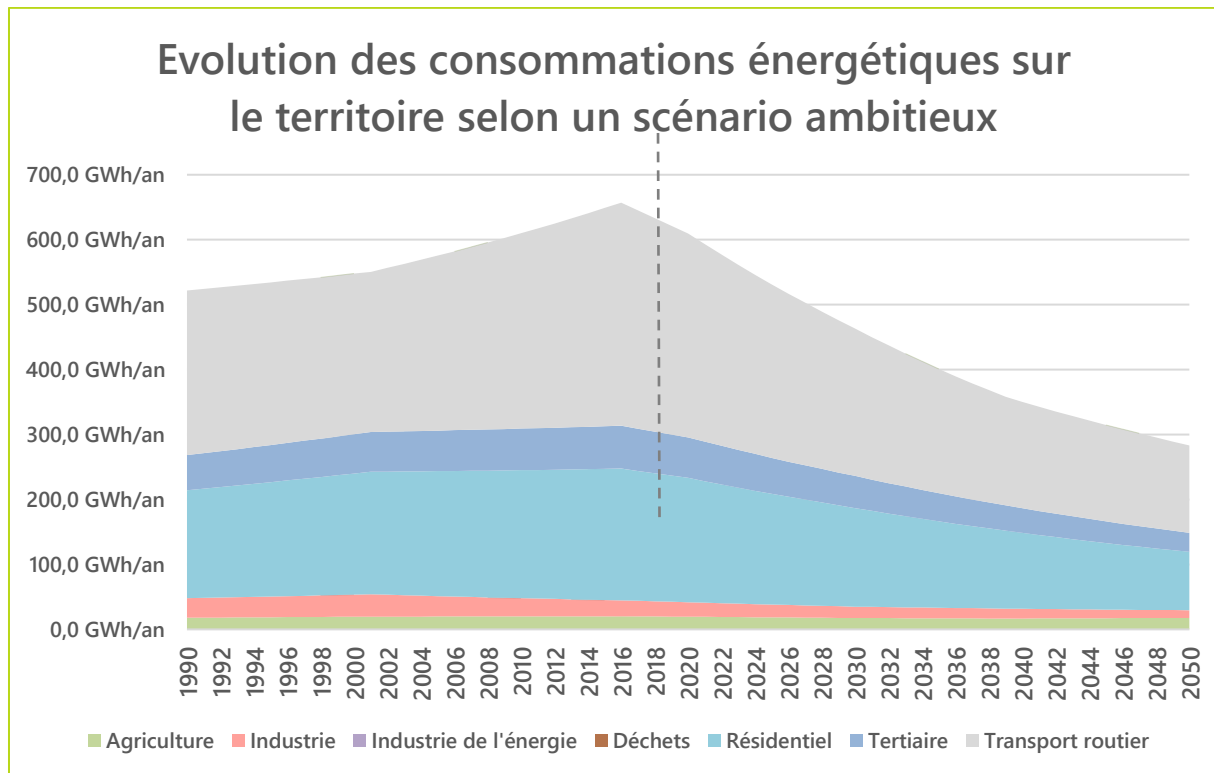
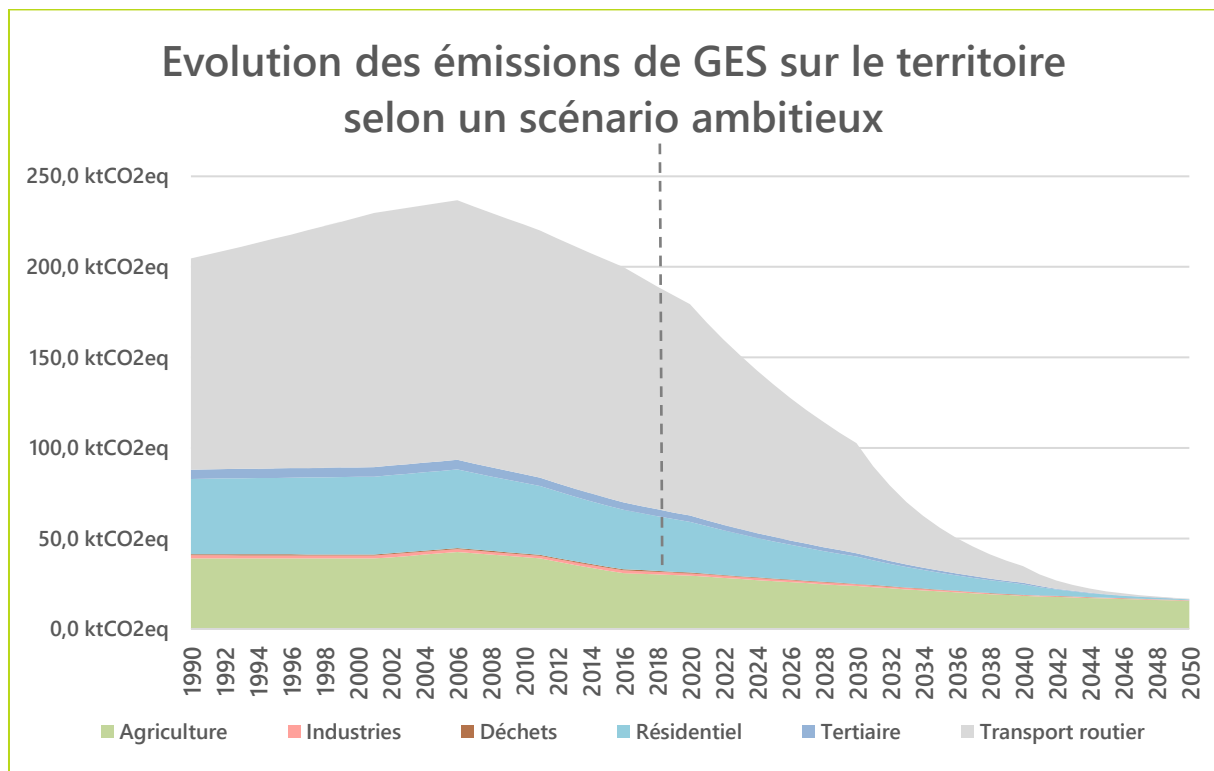


EVOLUTION ENTRE 2017 ET 2050		
SECTEURS	EMISSIONS DE GES	CONSOMMATION ENERGETIQUE
AGRICULTURE	-2%	2%
INDUSTRIES	-16%	-11%
SECRET STATISTIQUE*	/	/
DECHETS	-16%	/
RESIDENTIEL	-16%	-7%
TERTIAIRE	-16%	-7%
TRANSPORT ROUTIER	-18%	-9%
TOTAL	-15%	-8%
TOTAL	164,9 Tco2éq/an	592,4 GWh/an

*Les secrets statistiques sont considérés comme issues du secteur industriel.

Sans mise en œuvre d'un PCAET sur le territoire de la CCRLCM, il est attendu une réduction de seulement 15% des émissions de gaz à effet de serre et de 8% des consommations énergétiques d'ici 2050. Des résultats très inférieurs aux objectifs réglementaires attendus.

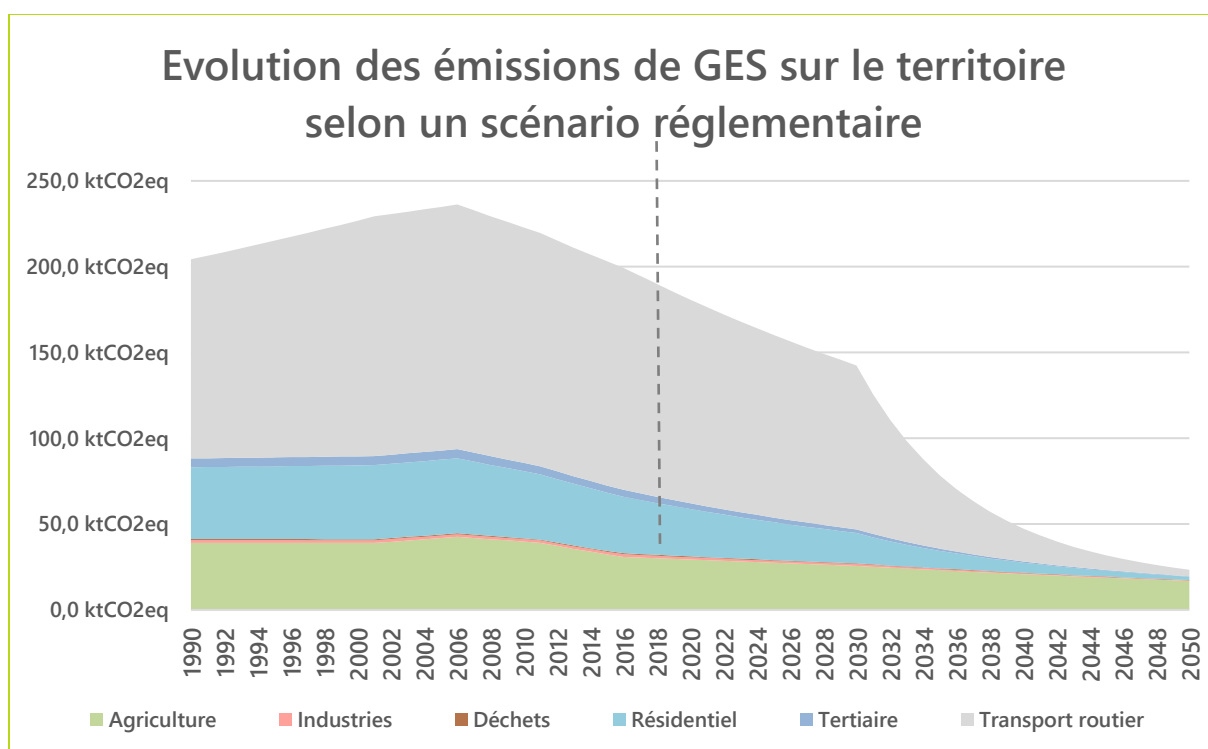
2. Le scénario ambitieux



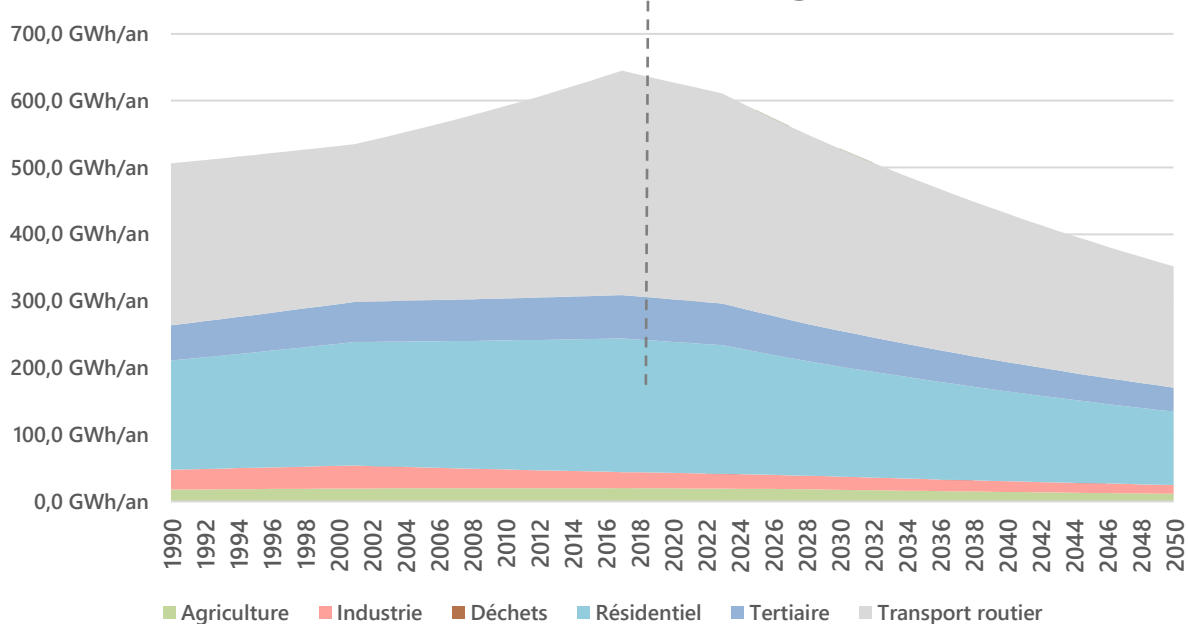
EVOLUTION ENTRE 2017 ET 2050		
SECTEURS	EMISSIONS DE GES	CONSOMMATION ENERGETIQUE
AGRICULTURE	-49%	-12%
INDUSTRIES	-85%	-51%
SECRET STATISTIQUE*	/	/
DECHETS	-85%	/
RESIDENTIEL	-98%	-55%
TERTIAIRE	-98%	-55%
TRANSPORT ROUTIER	-98%	-59%
TOTAL	-91%	-56%
TOTAL	16,7 TCO₂eq/an	283,2 GWh/an

La mise en œuvre du scénario Négawatt sur le territoire permet d'aboutir à une réduction forte des émissions de gaz à effet de serre (-91%) et une division par deux des consommations énergétiques. Le poids du secteur agricole dans les émissions de gaz à effet de serre devient considérable en 2050 bien qu'elles soient réduites de 49% par rapport à 2017.

3. Le scénario réglementaire



Evolution des consommations énergétiques sur le territoire selon un scénario réglementaire



EVOLUTION ENTRE 2017 ET 2050		
SECTEURS	EMISSIONS DE GES	CONSOMMATION ENERGETIQUE
AGRICULTURE	-45%	-42%
INDUSTRIES	-79%	-45%
SECRET STATISTIQUE*	/	/
DECHETS	-63%	/
RESIDENTIEL	-94%	-45%
TERTIAIRE	-94%	-45%
TRANSPORT ROUTIER	-97%	-46%
TOTAL	-88%	-45%
TOTAL	23,5 Tco2éq/an	352,1 GWh/an

L'application des objectifs nationaux réglementaires sur le territoire de la CCRLCM permet d'obtenir des objectifs similaires au scénario Négawatt à savoir une réduction de 88% des émissions de gaz à effet de serre et une réduction de 45 % des consommations énergétiques.

4. Les enseignements de la comparaison des scénarios

L'étude de ces trois scénarios permet de faire émerger des enjeux :

- Des engagements nécessaires dans la sobriété énergétique dans tous les secteurs particulièrement les secteurs du bâtiment et des transports ;
- Une réduction importante des émissions de gaz à effet de serre nécessaire par l'ensemble des secteurs d'activité et particulièrement par le secteur agricole dont la majorité des émissions de gaz à effet de serre ne sont pas d'origine énergétique ;
- L'atteinte des objectifs de neutralité carbone nécessite une politique ambitieuse et dynamique puisqu'aucun des scénarios ne permet de répondre à cet objectif sans une politique stratégique adaptée ;

Tous les scénarios montrent que le territoire aura un besoin énergétique important malgré les actions de sobriété et d'efficacité qui pourront être menées. Ainsi, la définition d'une politique de production d'énergies renouvelables devra être menée.

2. UNE LARGE CONCERTATION AUTOUR DU PROJET

Afin de consolider le projet de PCAET en prenant en compte l'avis de la population, il a été fait le choix de mettre en place une concertation préalable et de saisir le Conseil National du Débat Public (CNDP) afin de nommer un garant de la concertation à cette fin. La CCRLCM a souhaité cet accompagnement dans la conduite de la concertation préalable pour que les acteurs du territoire et le public soient sollicités selon un protocole transparent.

La concertation préalable a eu lieu du 01/09/2022 au 14/10/2022, elle répondait à 3 enjeux principaux :

- Un enjeu de connaissance : par la mise à disposition du diagnostic ;
- Un enjeu démocratique pour consolider le dialogue entre les élus et les citoyens afin que les modalités du débat public permettent de débattre des orientations stratégiques et actions du plan climat ;
- Un enjeu pour l'avenir : au-delà du temps de la concertation, l'évaluation continue du plan climat dessinera un projet d'avenir global pour le territoire en matière de transition énergétique.

Plusieurs modalités de concertation ont été mises en place sur le territoire de la collectivité : conférence de presse, réunions publiques, questionnaire en ligne, cahier de contribution à destination des groupes d'habitants et groupes d'acteurs, lettre d'information, mise en place d'une page internet dédiée au PCAET sur le site de la collectivité, concours dessins, ciné débat.

Le garant de la concertation a tiré un bilan de cette démarche. Celui-ci a été publié le 16/11/2022 et la CCRLCM a publié une réponse associée le 19/12/2023.

Le travail de concertation a donc permis de hiérarchiser et affiner les axes et orientations de la stratégie, ainsi que de nourrir le plan d'action et de prioriser les actions à mener. À titre d'exemple, les actions complémentaires « Rendre les sols perméables dans les espaces publics et privés » et « Inciter à la végétalisation dans les espaces privés » de l'action n°7 « Agir en faveur de la désimperméabilisation des sols et de la végétalisation de l'espace public » ont été proposées par le grand public et retenues dans le plan d'action final. La réunion de restitution du 15/02/2024 au public a notamment permis de partager comment les différentes contributions ont été intégrées au PCAET.

OBJECTIFS > Présenter la démarche PCAET > Présenter les modalités de la concertation	> Identifier les préoccupations des habitants concernant les enjeux climatiques > Prendre en compte les propositions d'actions du grand public	> vise à associer l'ensemble des acteurs : citoyens, entreprises, associations, réseaux d'agriculteurs, instances représentatives, communes, collectifs de citoyens, étudiants...	> Présenter la démarche de PCAET et les éléments de diagnostic > Rappel des modalités de concertation	> recueillir la perception et les idées des scolaires > diversification des canaux de communication	> Exposer tous les résultats de la concertation et présentation des modalités d'intégration dans le PCAET > Partager un temps convivial de clôture
LIEUX > Espace culturel des Corbières	> Via les réseaux sociaux de la collectivité et de l'ensemble des communes. Des affiches (QRcode) mais aussi des questionnaires papiers collectés sur chacun des points.	> Etablissements du territoire mais aussi les services cultures, les médiathèques.	> Distribution dans toutes les boîtes aux lettres du territoire	> Diffusion auprès des scolaires primaires du territoire (CE1 et CE2)	> Espace culturel des Corbières
Conférence de presse Réunion publique Lancement officiel de la concertation grand public	Questionnaire en ligne Réalisation d'un questionnaire en ligne pour recueillir les idées et propositions du grand public	Cahier de contribution Cahier de contribution pour recueillir les propositions de groupes	Lettre d'information Lettre d'information 4 pages	Concours de dessin Concours de dessin à destination des scolaires	PHASE 5 Clôture de la concertation par un ciné débat

Modalités de la concertation préalable



Photos d'un forum dans le cadre de la concertation préalable



III. LES OBJECTIFS CLIMATIQUES ET ENERGETIQUES

1. REDUIRE FORTEMENT LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

En cohérence avec la réglementation nationale et la Stratégie Nationale Bas Carbone, la CCRLCM s'engage à réduire fortement ses émissions de gaz à effet de serre : de l'ordre de -44% d'ici 2030 et de l'ordre de - 84% d'ici 2050 par rapport à 2017. Pour cela, le territoire doit engager une profonde transition de ses modes de production, de consommation et de vie.

SCENARIO RETENU				SCENARIO AMBITIEUX	SCENARIO REGLEMENTAIRE
2028	2030	2040	2050	2050	2050
-41%	-44%	-64%	-84%	-91%	-88%

INDICATEURS	
Energie	100% des installations de fioul remplacées par des systèmes de chauffage électrique, bois ou chaleur urbaine, en 2030 33% des installations au gaz remplacées par des systèmes de chauffage électrique, bois ou chaleur urbaine, en 2030
Agriculture	Réduction de 90% des consommations énergétiques des engins agricoles
Transport	- Conversion du parc résiduel de véhicules en véhicules électriques, hybrides rechargeables ou hydrogène 30 % des camions seront électriques ou à hydrogène en 2030
Gestion des déchets	80 % des déchets plastiques seront recyclés en 2050 100 % des déchets produits seront en plastiques biosourcés en 2050

2. TENDRE VERS LA NEUTRALITE CARBONE A HORIZON 2050

La CCRLCM s'inscrit dans un objectif ambitieux de tendre vers la neutralité carbone d'ici 2050. Au regard de ces enjeux, le territoire s'attache à favoriser le stockage carbone dans les prochaines années de façon à renforcer la capacité du territoire à séquestrer du carbone.

Au regard de cette ambition, il est important de souligner que les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont nécessaires dans tous les secteurs d'activités, en cohérence avec les engagements nationaux de la Stratégie Nationale Bas Carbone ainsi que la Loi Climat Energie adoptée en novembre 2019. Le monde agricole devra particulièrement être mis à contribution pour la réalisation de cet objectif :

INDICATEURS	
Agriculture	- Une non-augmentation des surfaces drainées (soit un maintien du stock carbone des sols humides) - Une augmentation conséquente de l'usage d'engrais organique à la place d'engrais minéraux

INDICATEURS	
	• Une augmentation de 50% du cheptel • Un renforcement de la production biologique • Un renforcement de l'autonomie alimentaire des exploitations d'élevage • Une amélioration de la performance énergétique du matériel et des bâtiments • Un remembrement des parcelles avant 2030 puis avant 2050 • Une préférence pour l'énergie électrique

3. DIMINUER DE PLUS D'UN TIERS LES CONSOMMATIONS ÉNERGETIQUES

En cohérence avec la réglementation nationale, la CCRLCM s'engage à réduire fortement ses consommations énergétiques de l'ordre de 20% d'ici 2030 par rapport à 2017 et de l'ordre de 40 % d'ici 2050 par rapport à 2017. Ainsi, il est attendu une réduction des émissions de consommations énergétiques de l'ordre de 9,6 MWh par habitant et par an d'ici 2050.

SCENARIO RETENU				SCENARIO AMBITIEUX	SCENARIO REGLEMENTAIRE
2028	2030	2040	2050	2050	2050
-19%	-20%	-30%	-40%	-56%	-45%

INDICATEURS	
Energie	• 30 % des logements rénovés en 2030 et 90 % en 2050 • 90 % des ampoules remplacées par des LEDs • Meilleur rendement des chauffe-eau
Tertiaire	• 35 % de bâtiments tertiaires rénovés en 2030 et 90 % en 2050 • Sensibilisation des salariés (éteindre les appareils en veille, utilisation plus raisonnée d'outils, achat de matériel plus efficace, ...)
Transport de personnes	• 10 % des trajets en voiture remplacés par les transports en commun, la marche ou le vélo en 2030 et 32 % en 2050 • Développement des commerces et lieux d'activité de proximité, de centralités • 5 % de voitures hybrides rechargeables dans le parc en 2030 et 15 % en 2050 • 45 % de voitures électriques/hydrogène dans le parc en 2030 et 85 % en 2050
Transport de marchandises	• 5 % des transports en camion remplacés par le train en 2030 et 10 % en 2050 • Diminution de 5 % des imports et exports vers et depuis le territoire (Diminution des consommations, relocalisation des productions de biens sur le territoire et limitation de l'export par la consommation locale) en 2030 et 12 % en 2050 • 5 % de marchandises transportées à vélo sur les derniers kilomètres en 2030 et 15 % en 2050
Industrie	• Augmentation de l'intensité énergétique des chaînes de production, du chauffage et de l'éclairage
Agriculture	• Réduction de 90% des consommations énergétiques des engins agricoles

4. TENDRE VERS 100 % D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

La CCRLCM peut tendre vers un objectif de production d'énergies renouvelables de 100% d'ici 2050. Les actions menées sont précisées dans l'axe 3 dédié aux énergies renouvelables.

2028	2030	2040	2050
73%	76%	88%	100%

INDICATEURS	
Solaire	• 8 % de l'électricité produite par le photovoltaïque en 2030 et 20 % en 2050
Eolien	• 30 % de l'électricité produite par l'éolien terrestre en 2030 et 40 % en 2050
Méthanisation	• 8 % de l'électricité produite par la méthanisation en 2030 et 15 % en 2050
Géothermie	• 1 % de l'électricité produite via la géothermie haute énergie en 2030 et 5 % en 2050
• 50 % de l'électricité consommée est produite sur le territoire en 2030 et 100% en 2050	

5. REDUIRE LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES

La CCRLCM s'inscrit dans les objectifs fixés par la réglementation nationale en vue de réduire fortement et durablement les polluants atmosphériques, à savoir les objectifs du Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques. Ainsi, par polluants, les objectifs fixés par la CCRLCM sont les suivants :

POLLUANTS	2020-2024	2025-2029	A PARTIR DE 2030
NH3 Ammoniac	-4%	-8%	-13%
COVnm Composés Organiques Volatiles	-43%	-47%	-52%
SO2 Dioxyde de Soufre	-55%	-66%	-77%
PM2.5 Particules fines	-27%	-42%	-57%
NOx Oxydes d'Azote	-50%	-60%	-69%

Les objectifs stratégiques dans les secteurs des transports, de l'industrie et du bâtiment permettent de s'inscrire dans le cadre réglementaire de réduction des polluants atmosphériques. A noter toutefois qu'il est plus difficile de mesurer l'impact des objectifs stratégiques des secteurs agricoles, des déchets et d'une partie de la production industrielle sur l'évolution des émissions de polluants atmosphériques car les incidences de la réduction des émissions non énergétiques sont mal connues.

Dans ce cadre, la CCRLCM s'associera à ATMO Occitanie pour affiner les mesures et les effets des actions entreprises dans le cadre du PCAET.

INDICATEURS	
Energie	Mise en œuvre de l'ensemble des actions prévues en termes de réduction de la consommation d'énergie et d'émissions de GES
Agriculture	81 % des cultures avec une meilleure valorisation des apports organiques (Réduction des pertes par volatilisation) en 2050
Transports	Mise en œuvre de l'ensemble des actions prévues en termes de réduction de la consommation d'énergie et d'émissions de GES des transports

6. ADAPTER LE TERRITOIRE AU DEREGLEMENT CLIMATIQUE

Au regard de l'évolution du Climat, la CCRLCM s'inscrit dans un objectif d'adaptation au dérèglement climatique. Ce volet « adaptation » est complémentaire du volet « atténuation » mis en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Une communication et une sensibilisation auprès de tous les publics sera mise en place.

En matière d'adaptation, les acteurs et les actions à mener sont nombreux. La priorité sera de mettre en relation l'ensemble de ces acteurs, d'orchestrer les actions, de les faire connaître et d'en faire émerger de nouvelles. En ce sens, une stratégie ou plan d'adaptation à l'échelle de l'EPCI semble incontournable, elle est détaillée dans l'axe 1 du présent document.



IV. LES AXES DE LA STRATEGIE

Axe 1. Préparer notre avenir face à la vulnérabilité climatique

La Communauté de Communes de la région Lézignanaise Corbières et Minervois subira inévitablement les impacts du dérèglement climatique qui entraînera de nombreuses conséquences sur l'environnement et le cadre de vie des habitants. Les épisodes de sécheresse et d'inondation seront plus fréquents, les risques seront amplifiés, la ressource en eau sera impactée tant sur la qualité que sur la quantité. Le groupe international d'experts sur les ressources (IRP), hébergé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), met en évidence la relation entre l'utilisation des ressources naturelles et les défis mondiaux du changement climatique et de la perte de biodiversité. Pour relever ces défis, le territoire incite à une gestion plus durable des ressources.

La crise climatique impose de repenser un mode d'aménagement exemplaire afin réduire la vulnérabilité du territoire. Plus globalement, le territoire doit développer une politique foncière intercommunale au service de la transition. Cette politique de sobriété doit être menée à tous les échelles, du bâtiment (décarbonation) à la planification (Zéro artificialisation nette).

Orientation 1- Gérer durablement les ressources du territoire

Le dérèglement climatique a pour conséquence d'accroître les phénomènes de canicules et de sécheresse dans le territoire, avec une augmentation inéluctable de la température pour toutes les saisons. Le scénario moyen estime que le nombre de jours estivaux devrait augmenter pour atteindre 86 jours par an d'ici 2050. Ainsi, l'augmentation des températures pourra avoir de multiples impacts notamment sur l'agriculture, la santé humaine ou encore la biodiversité.

Le territoire doit anticiper les effets du changement climatique sur la gestion de ses ressources. L'une des solutions pouvant être mises en place est la protection des espaces naturels et de leur fonctionnalité. En effet, ces espaces naturels permettent de stocker du carbone, jouent un rôle majeur sur la gestion des eaux pluviales, sur la santé etc. Ils sont donc à protéger.

Protéger la ressource en eau

La CCRLCM soutient plusieurs initiatives menées en partenariat avec des organismes dédiés. Elle encourage notamment les mesures visant à maintenir la qualité des eaux prélevées à destination de la production d'eau potable et à reconquérir la qualité des zones de captages comme pour le captage de Canet d'Aude. La Communauté de Communes favorise l'interconnexion des réseaux afin de rendre le territoire moins dépendant.

Plus globalement, en prévision des impacts du changement climatique sur la disponibilité de la ressource en eau, elle souhaite amorcer une réflexion prospective sur la mobilisation de ressources supplémentaires pour sécuriser les différents usages.

Accompagner l'agriculture impactée par le réchauffement climatique (vignes, culture, élevage, boisement...)

Face aux nouvelles conditions climatiques, le secteur agricole pourra se tourner vers des cultures moins consommatrices en eau ou ne nécessitant pas d'apport azoté. Territoire très viticole, le choix des cépages devra se faire de manière à choisir des variétés résistantes aux conditions climatiques et aux maladies très présentes sur les vignobles, afin de limiter les apports de pesticides, tout en respectant les spécificités des vignobles locaux.

Le réchauffement climatique augmente également les problématiques des maladies et de parasites des cultures. La mise en place de biocontrôle, lorsque cela est possible, pour lutter contre les ennemis des cultures permettra de limiter l'impact environnemental de ceux-ci. Lorsque les solutions de biocontrôle ne suffisent pas, un apport raisonné permettra de limiter la pollution générée par les produits phytosanitaires.

Le développement de l'éco pâturage permettra également de limiter l'impact environnemental de l'entretien des espaces paysagers.

Une agriculture au service de la neutralité carbone

Face aux enjeux de neutralité carbone, le renforcement de la capacité de l'agriculture à stocker du carbone est nécessaire grâce à une adaptation des pratiques culturales (limitation du travail du sol, plantation de haies ; couverture permanente des sols, etc.).

Encourager une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt

Une nécessaire gestion durable des forêts permettra de maximiser son rôle dans la séquestration des émissions de gaz à effet de serre. La diversité d'essences, de types de propriétés et de modes de gestion permet une forte capacité de résilience de la forêt en cas de perturbations. Les acteurs compétents du territoire auront un rôle majeur à jouer en poursuivant les actions de gestion durable de la forêt et de préservation de la biodiversité sur le territoire.

Orientation 2-Promouvoir un aménagement exemplaire pour faire face au défi de la crise climatique

Développer une politique foncière intercommunale au service de la transition (ZAN, maj des documents d'urbanisme...)

La CCRLCM a pour ambition de développer une politique foncière au service de la transition, notamment en :

- S'inscrivant dans la démarche de sobriété foncière ;
- Limitant la consommation d'espaces naturels, qui jouent un rôle clé dans la gestion des eaux, dans le stockage de carbone, etc.

La réduction de l'étalement urbain permet également de limiter les besoins en déplacements, grâce au rapprochement des lieux de résidences avec les lieux d'activité et de services. L'application du SCOT permettra notamment l'atteinte de ces objectifs.

A plus long terme (horizon 2050), le territoire devra prendre en compte l'objectif de Zéro Artificialisation Nette des sols inscrit dans la loi Climat et Résilience. Les documents d'urbanisme prendront également en compte cette politique foncière et devront s'y adapter.

Accompagner la rénovation des bâtiments

Le secteur du bâtiment est le 2ème secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre sur le territoire. Au-delà de la construction de nouveaux bâtiments performants et économes en énergie, il sera nécessaire de rénover le parc existant afin de répondre aux exigences réglementaires en matière de réduction de consommation énergétique. Ainsi, il paraît nécessaire de mieux informer et de mieux accompagner les ménages du territoire.

Pour cela, le territoire veut notamment développer un réseau d'information et de conseil de proximité sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, le changement climatique. L'objectif est de guider les particuliers dans leur choix de mode de chauffage dans le neuf et l'existant. Des informations sur les aides financières seront

également apportées afin de permettre au plus grand nombre de réaliser les opérations de rénovation énergétique de qualité. La CCRLCM veut également aider les ménages les plus modestes sur le reste à charge lié aux primes d'aide à la rénovation du logement.

Promouvoir des logements exemplaires

Le territoire encourage fortement l'utilisation de matériaux biosourcés dans les constructions, aménagements et rénovations à venir. Particulièrement, l'usage du bois comme matériau de construction est souhaité, en complément des matériaux biosourcés et géosourcés qui pouvaient être utilisés autrefois : paille, chanvre ou jonc. En complément, le territoire incite à la revalorisation des techniques de constructions anciennes qui s'appuient sur des ressources locales.

L'application des principes bioclimatiques permet de réduire les besoins en énergie des nouvelles constructions comme du parc actuellement existant. La création d'ombres, de courants d'air, la mise en place de trames végétalisées, etc. sont autant de principes bioclimatiques à même d'améliorer la performance énergétique des logements.

De plus, l'installation d'équipements producteurs d'énergie sur les nouvelles constructions est un atout pour le territoire car elle contribue à la production d'énergie renouvelables de proximité et locale. Enfin, il s'agit de penser sur le long terme en donnant la possibilité à chaque bâtiment d'avoir plusieurs vies : la conception du bâtiment doit permettre de le transformer facilement.

Adapter l'aménagement du territoire aux risques naturels actuels et à venir

Le territoire est particulièrement sensible aux risques d'inondation, de retrait gonflement des argiles, de mouvement de terrains ponctuel et de feux de forêt. Afin de lutter contre ces risques, la CCRLCM encourage les solutions fondées sur la nature, contribuant également à la préservation de la biodiversité. Leur déploiement permet d'appuyer le rôle fondamental que jouent des écosystèmes préservés et diversifiés dans la régulation du climat et dans la limitation des impacts des catastrophes naturelles sur l'environnement, les personnes et les biens.

En ce qui concerne le risque feu de forêts, des coupures DFCI devront être préservées afin de limiter l'exposition des habitants. Les espaces de franges seront maintenus et entretenus. Afin de s'assurer d'une bonne coordination des actions, la communauté de commune souhaite adopter la compétence DFCI permettant de lutter dans la défense incendie.

En ce qui concerne le risque de retrait gonflement des argiles, le territoire est exposé à des risques moyens et forts : les constructions devront donc respecter les normes de construction imposées.

Axe 2. Continuer à s'épanouir dans notre cadre de vie remarquable

Le territoire se caractérise par de nombreux atouts et ressources qui constituent les supports d'un cadre de vie attrayant et préservé. L'évolution des pratiques agricoles et les pressions urbaines qui s'exercent sur certaines parties du territoire, conjuguées à la crise climatique font cependant porter un risque de fragilisation des atouts et un risque de dégradation de l'environnement et de la qualité de vie.

Orientation 1-Maintenir une bonne santé pour toutes les populations

Le dérèglement climatique a pour conséquence de modifier le cadre de vie actuel tant sur l'aspect de la santé, des paysages ou de l'énergie. La communauté de communes a la volonté d'anticiper ces modifications afin de préserver son cadre de vie. Pour cela, elle se fixe comme objectif :

- Le maintien d'une offre de santé pour tous ancrée localement
- La réduction des sources de précarité énergétique.
- La création d'ilots de fraîcheur et le maintien d'une bonne qualité de l'air afin de faire face aux épisodes caniculaires.

Maintenir une offre de santé pour tous et ancrée localement

L'élaboration et la conduite du projet territorial de santé ainsi que le maintien de l'offre de soins en milieu rural et urbain sont des objectifs inscrits dans le projet de territoire intégré dans le pacte de gouvernance intercommunal voté à l'unanimité lors du conseil communautaire du 23 juin 2021.

En faisant de la santé une priorité d'action, la CCRLCM souhaite se donner les moyens de cette ambition, au service de son territoire, des professionnels qui le composent et de ses concitoyennes et concitoyens. Si le territoire intercommunal dispose de nombreux atouts en matière de santé dont l'hôpital de Lézignan Corbières est un point d'ancrage particulièrement important, force est de constater que la désertification médicale déjà présente sur certaines parties du territoire s'accélère également sur la centralité, rendant ainsi l'accès aux soins plus difficile.

Pour cela, le territoire apportera des réponses concrètes à travers la relocalisation de soins (itinérance), une mutualisation des espaces dédiés à la santé, etc.

Réduire les sources de précarité énergétique

Le territoire de Lézignan Corbières et Minervois est concerné par les problématiques de précarité énergétique, notamment à cause du nombre important de logements anciens (45% des logements sont construits avant les premières réglementations thermiques des années 70 et 26% sont construits avant 1919). Ces logements anciens sont plus énergivores et accentuent les phénomènes de précarité énergétique.

La CCRLCM mène des actions afin de réduire cette précarité énergétique, notamment en prônant la réhabilitation des logements anciens via le biais d'aides financières. La CCRLCM encourage de plus, le développement d'associations accompagnant les citoyens dans les opérations de réhabilitation, comme l'association « Eco-habiter en Corbière et Minervois » qui gère des fonds permettant de débloquer les situations précaires et d'engager des médiations.

Assurer aux habitants des ilots de fraîcheur

La CCRLCM soutient les actions visant à limiter les effets d'îlot de chaleur urbain (sur la commune de Lézignan-Corbières plus spécifiquement). Pour cela, le territoire souhaite renforcer les espaces de nature en ville en adoptant une stratégie globale de végétalisation du tissu urbain.

A ce titre, les initiatives visant à gérer naturellement les espaces libres (publics et privés) et à réduire l'artificialisation des sols sont encouragées. Afin de renforcer la richesse de la faune et la flore au sein du tissu urbain, les mesures en faveur du maintien des espèces pollinisatrices non domestiques telles que les abeilles sauvages sont valorisées (palette botanique avec des essences mellifères).

Maintenir une bonne qualité de l'air

Afin de maintenir une bonne santé pour tous, la communauté de communes a pour ambition de limiter l'exposition des habitants aux diverses sources de pollution, notamment de l'air et aux agents allergènes. Des campagnes de sensibilisation concernant les enjeux de santé liés à la qualité de l'air et à l'importance d'aérer son logement seront effectuées. Elles permettront d'enseigner les bons gestes aux habitants afin de limiter l'exposition aux polluants.

Orientation 2-Préserver les espaces naturels remarquables et la biodiversité locale

Les sites naturels, et notamment leur fonctionnalité écologique, sont menacés par la crise climatique. En effet, l'augmentation des températures moyennes impacte de manière négative la faune et la flore. La protection des espaces naturels et de leur fonctionnalité écologique est nécessaire pour limiter les incidences induites par la crise climatique.

Les espaces naturels jouent également un rôle dans la résilience du territoire face aux effets du changement climatique. Ils permettent de stocker du carbone, jouent un rôle majeur dans la gestion des eaux pluviales, sur la santé etc. Ces espaces multifonctionnels sont donc à protéger à la fois à travers de la sensibilisation mais aussi par la mise en place d'actions visant à reconquérir les fonctionnalités écologiques.

Promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable

L'éducation est essentielle pour promouvoir l'action climatique. Elle aide à comprendre ses effets et à lutter contre eux. La communauté internationale reconnaît l'importance de l'éducation et de la formation pour faire face au changement climatique. Pour cela, la CCRLCM souhaite, à l'appui de structures existantes, promouvoir des actions de sensibilisation, auprès de tous les types de public.

A titre d'exemple, la Charte du PNR fait de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) un moyen privilégié d'actions pour répondre aux ambitions du territoire en matière de développement durable. Cette « Éducation au territoire » se déclinera de manière transversale (appropriation locale et partage des patrimoines naturels, notamment paysager et géologique qui sont peu investis, sensibilisation au rôle de l'agriculture, à l'alimentation, aux pollutions et au cadre de vie, sensibilisation aux économies d'eau, d'énergie ou de ressources ainsi qu'au changement climatique, etc.).

Améliorer la qualité du réseau hydrographique

Le territoire encourage une gestion naturelle des cours d'eau et de leurs berges de façon à renforcer leur capacité à traiter les polluants et limiter l'eutrophisation en période estivale. Des actions menées en matière de bonne

gestion des eaux usées et pluviales devront être soutenues afin d'améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines du territoire. L'objectif est d'améliorer la qualité et la disponibilité des eaux qui pourraient, à terme, être réduites ou inexploitable.

Les zones humides remplissent de multiples fonctions indispensables à l'équilibre des territoires et constituent des alliées pour faire face au changement climatique. En tant que puits de carbone naturels, les milieux humides atténuent le réchauffement climatique global. Afin de pouvoir continuer à profiter de ces milieux à la fois agréables et utiles, il est indispensable de les valoriser et de les restaurer.

Améliorer et reconquérir les fonctionnalités écologiques du territoire

Afin de préserver les richesses écologiques du territoire, la CCRLCM vise la préservation des milieux naturels possédant de fortes fonctionnalités écologiques (zones humides, réservoirs de biodiversité etc.). La CCRLCM soutient également les initiatives visant à renforcer les fonctionnalités écologiques des espaces agro-naturels, notamment des corridors et des réservoirs de biodiversité permettant de renforcer les Trames Vertes et Bleues du territoire.

Afin de préserver la biodiversité, la CCRLCM a pour volonté de limiter les nuisances à proximité des espaces à fort enjeu écologique : limitation des balades motorisées dans les secteurs les plus sensibles, encadrement de l'accès aux espaces naturels, amélioration du balisage des chemins de randonnée.

Le dérèglement climatique aura pour conséquence de favoriser le développement des espèces invasives comme le pin d'Alep. La communauté de communes veut limiter leur développement car celui-ci impacte le développement des espèces locales.

Orientation 3-Bâtir une alimentation locale et solidaire

Le changement des conditions climatiques aura pour impact le déséquilibre des systèmes agricoles. Ceux-ci sont à la fois des lieux de production et de vitalité économique mais aussi des espaces paysagers à préserver. D'après le SCOT, 12% des emplois du territoire appartiennent au secteur agricole. La viticulture, sensible aux effets du changement climatique, est particulièrement répandue sur le territoire.

La communauté de commune a la volonté d'assurer une alimentation de qualité pour ses habitants. Pour cela, elle souhaite favoriser la consommation de produits locaux, qui permet également de soutenir les filières locales. Elle soutient le développement de l'agriculture biologique et de l'agriculture raisonnée sur son territoire, permettant de limiter l'apport d'intrant ayant un impact sur l'environnement et la santé des habitants. La CCLRCM veut également sensibiliser les habitants sur l'impact de l'alimentation sur la santé.

Accompagner une agriculture proche des consommateurs

Le renforcement de la proximité entre l'agriculture et les consommateurs permet de soutenir les filières agricoles du territoire. La communauté de communes veut renforcer les productions de proximité et les circuits courts, encourageant ainsi l'évolution globale du système alimentaire. Ces modes de consommations présentent un potentiel intéressant en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre (notamment grâce à une diminution des transports). La CCLRCM veut également permettre aux jeunes agriculteurs de s'installer dans ce territoire. Il convient donc de communiquer sur les producteurs locaux aux entrées de village et sur internet.

La mise en place d'un système de consommation proche des producteurs nécessite également un accompagnement des agriculteurs et des éleveurs lors de leur installation, ou dans la vente de leurs produits, en instaurant des marchés/lieux de vente où ils peuvent effectuer de la vente directe (comme le lieu de vente « Esprit de garrigues »).

Permettre à chaque citoyen de produire une partie de son alimentation

La production de fruits et légumes frais par les citoyens eux-mêmes peut jouer un rôle déterminant dans la résilience alimentaire du territoire. Elle sensibilise efficacement les habitants et joue un rôle social et économique important. Par la mise en place de jardins partagés, la communauté de communes offre aux citoyens la possibilité de s'investir dans cette production.

Donner les moyens à l'agriculture d'être plus sobre

La CCRLCM veillera à adopter une agriculture plus sobre en eau. A ce titre, elle accompagnera l'évolution des productions agricoles locales particulièrement gourmandes en eau en période estivale.

Les méthodes agricoles peuvent aussi être adaptées afin d'irriguer au plus proche des besoins grâce au système de gouttes à gouttes déjà déployé (syndicat du canal de Luc). La généralisation du paillage permet également de limiter les apports d'eau en limitant l'évaporation.

Orientation 4-Renforcer les liens et la solidarité

La communauté de communes veut renforcer les liens entre les différents pôles de vie du territoire, afin de renforcer la solidarité entre les habitants. Néanmoins, le territoire souffre des symptômes du « tout-voiture ». Ce modèle a de très nombreuses incidences touchant aussi bien aux domaines sociaux, environnementaux, économiques, etc.

Le déploiement de mobilités alternatives sur ce territoire rural nécessite donc la mise en place d'une réflexion profonde et adaptée.

Promouvoir des mobilités bas carbone ou décarbonées, adaptées aux spécificités du territoire

Actuellement, les transports routiers représentent 70% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Pour limiter ces émissions, la CCRLCM a la volonté de décarboner les mobilités en développant les modes actifs sur le territoire tout en prenant en compte les spécificités de celui-ci.

Elle veut également développer des outils innovants en ce qui concerne la mobilité comme l'autopartage, la mise en place d'une conciergerie de la mobilité, etc.

L'objectif est également d'interconnecter les pôles urbains à l'aide du covoiturage grâce à la mise en place d'aires dédiées.

La communauté de communes accompagne également la conversion du parc automobile vers un parc automobile électrique en mettant en place des bornes de rechargement sur le territoire. Enfin, elle œuvre pour le développement et le verdissement des transports en communs, notamment en privilégiant le développement des transports en commun électriques.

Renforcer les centralités (proximité des services et équipements, multifonctionnalité, place du village, mobilité douce)

La ville de Lézignan-Corbières est la principale centralité du territoire. Elle est concernée par des problématiques de vacances de commerces et de logements, affaiblissant son statut de pôle urbain. Les centres bourgs sont également concernés par ces problématiques de dévitalisation progressive. La conservation de centralités permet d'assurer une proximité entre les habitations et les équipements et de renforcer la multifonctionnalité. La redynamisation de ces centralités est donc un enjeu majeur.

La CCRLCM a la volonté de renforcer la position de ces centralités en luttant contre la vacance. L'ambition est de densifier les constructions, permettant de limiter la consommations d'ENAF (espaces naturels agricoles et forestiers).

Créer du partage et des rencontres entre habitants (bâtiment partagés et modulables, place du village, échange d'objet et services entre voisins, jardin partagé, coworking)

La CCRLCM apporte une grande importance à la dimension sociale et aux liens entre les habitants. Elle vise donc à la mise en place d'espaces de rencontre et d'échanges comme les jardins partagés.

Le développement du télétravail permet également de limiter les besoins en déplacements. Dans ce cadre, la collectivité souhaite également utiliser le numérique afin de créer du lien en développant le principe de la non-mobilité et souhaite développer des structures de coworking (comme le tiers-lieux d'Argens).

Axe 3. Faire des transitions écologiques et énergétiques un moteur de développement local et solidaire

L'aménagement du territoire doit être pensé de manière à répondre aux grands enjeux de la transition environnementale et énergétique. Pour atténuer et s'adapter aux effets du dérèglement climatique, les choix doivent être imaginés de manière durable.

Orientation 1-Mettre au cœur de nos actions la transition écologique et solidaire

La CCRLCM souhaite mettre la transition écologique et solidaire au cœur de ces actions. Cette transition doit être accompagné à travers le pilotage et la mise en œuvre du PCAET mais aussi par une sensibilisation de la population. Elle doit infuser à travers une politique culturelle, une offre touristique et des équipements publics au service des transitions.

Piloter et animer la stratégie du PCAET

Aujourd'hui l'élaboration du PCAET a permis d'informer et d'impliquer de nombreux acteurs du territoire. Cependant, la réussite de la mise en œuvre du PCAET dépend beaucoup de l'adhésion des habitants et autres acteurs du territoire. Le pilotage et l'animation du PCAET doit donc faire l'objet d'une attention particulière. Véritable projet de territoire en matière de transition, celui-ci devra être piloté de manière transversale avec les autres politiques menées sur le territoire comme le SCOT, le CRTE, le PLH, etc.

Eduquer et sensibiliser la population aux économies d'énergies des foyers

Afin de contribuer à la réduction de 40% les consommations énergétiques des logements à horizon 2050, le territoire mettra en place des actions en vue d'accompagner et sensibiliser les ménages par des changements de comportements. Cela concernera particulièrement l'usage du chauffage dans les logements, des équipements et l'éclairage.

Il est particulièrement attendu une réduction des consommations énergétiques liées l'utilisation des équipements domestiques et à l'éclairage des logements. Celle-ci s'accompagnera nécessairement d'une évolution des équipements des logements, moins nombreux, mieux utilisés et plus performants.

Encourager une politique culturelle au service de la transition

La CCRLCM accorde une importance au développement de l'offre culturelle sur son territoire et veut la mettre au service de la transition, que ce soit dans les modalités ou dans l'offre culturelle proposée.

Les événements proposés sur le territoire doivent être en accord avec les objectifs de transition écologique. Ainsi, la mise en place d'événements culturel en lien avec les enjeux de transition peut permettre de sensibiliser la population à ces thématiques et à des pratiques plus vertueuses.

Le territoire souhaite limiter les émissions carbone notamment liées aux transports, inciter l'utilisation des modes de transport plus durable (autopartage, covoiturage entre participants, etc.) mais aussi promouvoir la non-mobilité avec des spectacles itinérants.

Promouvoir une offre touristique bas-carbone

Le tourisme est un secteur générant des émissions de gaz à effet de serre importantes, notamment à cause des transports. Le territoire de la CCRLCM a pour ambition de promouvoir une offre touristique bas carbone, notamment en créant un accès vers les sites touristiques par le biais d'une mobilité plus durable. Le développement des voies pour modes actifs et des réseaux de transports en communs desservant ces sites devra permettre de limiter l'usage de la voiture.

Par ailleurs, le territoire manque actuellement de logements et a donc pour ambition de développer l'offre en hébergement et en restauration sur le territoire. Le développement d'une offre de restauration locale et issue de circuits courts peut également permettre de valoriser les producteurs du territoire. La rénovation des bâtiments existants permettra également de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La promotion d'une politique de développement d'activités sobres en carbone voire décarbonées telles que les randonnées, le cyclotourisme, les activités d'eau non motorisées (comme le canyoning) sont également des pistes à privilégier.

Encourager un patrimoine public exemplaire

Face à une consommation d'énergie croissante dans les bâtiments, les normes de construction évoluent et imposent la construction de bâtiment à énergie positive (BEPOS) et de bâtiments bioclimatiques permettant de limiter les besoins en énergie. C'est notamment le cas de la future crèche RAM BPOS sur le nouveau pôle intercommunal enfance-jeunesse situé sur la ville-centre. Le territoire s'inscrit également dans une démarche de rénovation thermique des bâtiments publics et invite les communes et les partenaires locaux à en faire de même. Il s'agit pour les collectivités d'être exemplaires en vue d'initier la sensibilisation des populations et des acteurs locaux à réfléchir à la rénovation de leur propre ensemble bâti.

La CCRLCM veut impliquer l'ensemble des acteurs dans la transition écologique, et notamment les communes, en harmonisant les actions sur l'ensemble du territoire. Les élus et les techniciens seront formés et les pratiques seront adaptées notamment en remplaçant le parc automobile par des véhicules plus propres.

Afin de réduire les consommations énergétiques, la CCRLCM a pour volonté de réduire l'éclairage des villes et bourgs en mettant en place des horaires d'extinction plus ou moins importantes, voire totales à certains endroits. Pour se faire, le SYADEN réalise des diagnostics de l'éclairage public sur des périmètres ciblés afin d'optimiser l'utilisation de l'électricité. La communauté de communes veut également promouvoir des dispositifs moins consommateurs en énergie.

Le Parc naturel régional assiste les collectivités dans la prise en compte de la biodiversité dans leur propre stratégie ; conseil en ingénierie et conception de projets dans la mise en place de la trame noire au sein de leur commune. Cet accompagnement est associé avec le service transition énergétique du Parc.

Orientation 2- Promouvoir des modes de consommation plus durables

La CCRLCM veut accompagner les habitants et les entreprises vers des modes de consommation plus durables. Cela permettra de soutenir les filières locales en faveur de produits plus sains, plus responsables.

La CCRLCM a pour objectif de réduire les déchets, de promouvoir le développement d'une économie circulaire et souhaite accompagner les acteurs économiques vers une plus grande sobriété.

Réduire considérablement la production de déchets

La réduction des déchets peut se faire grâce à une maîtrise de la consommation et à la mise en place d'une économie circulaire, permettant de limiter les coûts énergétiques engendrés par l'achat de biens. Le réemploi doit être favorisé puis la réutilisation et enfin le recyclage, comme le prône la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC). Ce principe doit être communiqué aux habitants ainsi que l'impact que peut avoir le réemploi sur la limitation des émissions. La mise en place d'ateliers Repair et de Fab Lab (réparations gratuites) permet de favoriser le réemploi et donc de limiter la production de déchets. Les ateliers de produits de fabrication maison permettent également de limiter la production de déchets.

Dans un second temps, une meilleure valorisation des déchets qui n'ont pas pu être évités permet de limiter l'impact environnemental de ceux-ci. La création d'un nouveau schéma des déchetteries sur le territoire intercommunal devrait conduire à la modernisation de 4 déchetteries et d'en créer 4 supplémentaires. La démocratisation du compostage ainsi que l'amélioration du tri permettent de limiter l'impact du traitement des déchets en favorisant une économie circulaire.

Développer une économie circulaire

Ce modèle favorise le réemploi ainsi qu'une meilleure valorisation des déchets, quand ils n'ont pas pu être évités. Les entreprises et producteurs, peuvent s'engager dans de nouvelles pratiques :

- L'écologie industrielle et territoriale (utilisation mutualisée des ressources (eau, énergie...) et des services (transports, lieux de travail...) ;
- L'écoconception (conception des produits pour limiter leurs impacts sur l'environnement sur tout leur cycle de vie) ;
- L'économie de la fonctionnalité (vente de l'usage des biens plutôt que les biens eux-mêmes).

En lien avec ce principe, des ressourceries peuvent être mise en place sur chaque déchetterie. Des friperies peuvent se développer au niveau communal. La mise en place de plateforme de compostage permet de favoriser la réutilisation des déchets verts.

Accompagner les acteurs économiques et les commerces vers une offre durable de biens de consommation

Le changement des pratiques de consommation doit s'accompagner par la proposition d'offres plus durables. La CCRLCM veut tout d'abord accompagner les acteurs économiques (l'usage du vrac, l'utilisation de matériaux naturels recyclés, etc.). En ce qui concerne l'implantation de nouvelles filières, un cahier des charges pourra être mis en place permettant de les encadrer.

La CCRLCM veut inciter à la consommation de produits locaux en mettant en place un label permettant de les mettre en valeur. Celle-ci veut également valoriser l'artisanat local en accompagnant la qualification des artisans en lien avec le CFA. La communauté de commune s'attache à limiter les consommations en évaluant les besoins des locaux et en freinant la prolifération des structures commerciales.

Accompagner les acteurs économiques à décarboner leur mode de production

La limitation des émissions de gaz à effet de serre des acteurs économiques du territoire doit être prise en compte et accompagnée. La CCRLCM veut accompagner les acteurs économiques dans la décarbonation de leur mode de production :

- Dans le domaine des transports routier, qui correspond au premier poste de consommation et d'émissions. Ces consommations peuvent être limitées en mutualisant le transport de marchandise par exemple. ;
- En ce qui concerne le tertiaire, celles-ci peuvent être limitées en procédant à des opérations de réhabilitations. Il s'agit pour les entreprises d'être exemplaires.

Orientation 3- Continuer à être un territoire leader dans la production énergétique

La production d'énergie locale permet de limiter la dépendance du territoire aux énergies fossiles, émettrices de gaz à effet de serre. Le territoire de la CCRLCM est un producteur important d'énergies renouvelables avec comme principale source de production l'éolien. Le territoire souhaite poursuivre le déploiement maîtrisé des énergies renouvelables en se fixant 4 objectifs :

- Permettre aux habitants de soutenir la production énergétique et tendre vers l'autosuffisance ;
- Renforcer la production de l'énergie solaire et éolienne ;
- Renforcer la mixité énergétique locale ;
- Continuer à expérimenter sur le territoire les nouvelles technologies d'énergies renouvelables.

Permettre aux habitants de soutenir la production énergétique et tendre vers l'autosuffisance

L'appropriation de la thématique du développement des énergies renouvelables par les habitants est essentielle pour son ancrage dans la société et dans le temps. L'expression des habitants sur ce sujet et la participation dans les prises de décision sont donc essentielles lors de la mise en place de nouveaux projets. La connaissance fine des citoyens du territoire permet d'adapter les projets de développement d'ENR en fonction des besoins du territoire.

La CCRLCM prévoit de faciliter les subventions, de mettre en place un fonds d'investissement dédié aux énergies renouvelables chez les particuliers, de mettre en place des aides mobilisables.

Renforcer la production de l'énergie solaire et éolienne

Le solaire et l'éolien sont les deux potentiels de développement les plus importants sur le territoire. Ces productions peuvent être renforcées grâce à de nouvelles implantations de dispositifs dans les endroits offrant le plus de potentialités. Le territoire veut notamment développer le mode de production solaire en développant l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures et terrasse.

Renforcer la mixité énergétique locale

Le renforcement du mix énergétique favorise les énergies neutres en carbone et diversifie les sources d'énergies, permettant au territoire d'être plus résilient face à de possibles aléas. La communauté de communes souhaite donc développer la mixité énergétique en étudiant le potentiel de géothermie, en favorisant le développement du bois-énergie local, en mettant en place des unités de méthanisation permettant la valorisation des biodéchets et enfin en développant le potentiel solaire sur les parkings et toitures.

Continuer à expérimenter sur le territoire les nouvelles technologies d'énergies renouvelables

La CCRLCM veut développer différentes sources d'énergies renouvelables et veut notamment réaliser des expérimentations concernant les nouvelles technologies d'énergies renouvelables. Des expérimentations concernant l'agrivoltaïsme, piloté par l'intercommunalité et la profession agricoles sont notamment en cours. Parallèlement, la CCRLCM souhaite mettre en place des micro-unités de méthanisation afin de valoriser les déchets organiques issus des cantines/restaurants.